

AFFAIRES LOCALES (STATIONS)

V 892

(Répertoire L. S.)

ction

*Onnain*Ligne de *Douai à la frontière par Valenciennes*

Subdivision N°

DIVERS

Liasse N°

Sous-liasse N°

Dossier N° *5**Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité**Allemande*année 1943 Nos *1858*

Année 19 Nos

Année 19 Nos

année 1944 Nos *3977*

Année 19 Nos

Année 19 Nos

année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19 Nos

année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19 Nos

DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Amères	OBSERVATIONS
<i>1943</i>					
<i>18 Nov.</i>	<i>Sernaux</i>		<i>Adine</i>		<i>✓</i>
<i>1944</i>					
<i>Sernaux</i>	<i>Adine</i>		<i>Sernaux</i>		<i>✓</i>

à M. MARTIN
à M. PIERSON (2 exemplaires)
M. WANNIEZ
M. SOUHEL
M. SIBERT
M. POINTIN
M. FENYMEZ

Paris, le 18 novembre 1943

Voir
annexes
à la suite

*Ordonnance
Sivers
travaux exécutés pour
les besoins de l'armée
allemande*

3 DEC 1943
R. 24
N. 1888 1

Je vous prie de la lettre en date du 15 novembre 1943 relative à
la liste des matériels de votre région et la liste annexée à cette lettre.
Il vous est demandé de faire parvenir deux exemplaires pour permettre les
vérifications nécessaires avant approvisionnement. En outre, sous réserve
de la validation des dépenses à réaliser.

1) Liste des matériels de votre région - voir page 1

2) Liste des matériels de votre région - voir page 2

3) Liste des matériels de votre région - voir page 3

4) Liste des matériels de votre région - voir page 4

5) Liste des matériels de votre région - voir page 5

6) Liste des matériels de votre région - voir page 6

7) Liste des matériels de votre région - voir page 7

8) Liste des matériels de votre région - voir page 8

9) Liste des matériels de votre région - voir page 9

En ce qui concerne la liste de votre région, le matériel
révisé est en cours de vérification. Les dépenses pour les
matériels installés sont à prévoir sur les approvisionne-
ments en cours.

*Ordonnance
Sivers
travaux exécutés
pour les besoins
de l'armée
allemande
Et 1859*

7/11

Le matériel S.B. visé dans le présent avis sera expédié d'office et d'urgence par l'intermédiaire de l'Agence de l'Etat de la République Française à l'adresse de l'Agence de l'Etat de la République Française.

- 1 - Extrait de l'avis
- 2 - Extrait de l'avis
- 3 - Extrait de l'avis

En outre, d'autres copies pourront être envoyées, en fonction de l'urgence, à l'Agence de l'Etat de la République Française à l'adresse de l'Agence de l'Etat de la République Française.

Tous les intéressés qui voudront être avisés (article 10) et avisés, conformément aux instructions de l'Agence de l'Etat de la République Française, doivent adresser (siège de l'Agence de l'Etat de la République Française) et se faire inscrire (siège de l'Agence de l'Etat de la République Française) aux bureaux de l'Agence de l'Etat de la République Française.

Tous ceux, s'il y a lieu, à adresser les exemplaires de l'avis de l'Agence de l'Etat de la République Française à l'Agence de l'Etat de la République Française.

Annexes

- 1 - Extrait de l'avis de l'Agence de l'Etat de la République Française
- 2 - Extrait de l'avis de l'Agence de l'Etat de la République Française

En chef de l'Agence de l'Etat de la République Française,

- M. MONTAUDO
- M. PONS (2 exemplaires) pour avis de l'Agence de l'Etat de la République Française
- M. MARTEL, pour fourniture, préservation et expédition d'office d'urgence à l'Agence de l'Etat de la République Française, en vertu de l'Agence de l'Etat de la République Française
- Tous ceux, s'il y a lieu, à adresser les exemplaires de l'avis de l'Agence de l'Etat de la République Française à l'Agence de l'Etat de la République Française.
- M. BONNET, pour avis
- M. MARTEL, pour avis
- M. BONNET, pour avis
- M. MARTEL, pour avis

LILLE, le 7 Mars 1944.

V.B.N. v.a.4/B

Dépose d'appareils de
voie pour les A.A.

Monsieur DEMAUX

Chef de la Division de l'Entretien

à PARIS.

Onnaing
Divers
travaux exécutés pour
les besoins de l'autorité
Allemande.

Vos instructions VBN.ds du 18 Novembre 1943 prévoient la dépose d'appareils de voie pour les autorités allemandes dans les gares de TOURCOING-les-FRANCS, VALENCIENNES et ONNAING.

Or, les instructions du 29 Décembre 1943 que j'ai reçues pour le même objet ne reprennent pas les appareils de la gare d'ONNAING (liaison 28/30).

Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer que les appareils ne sont pas à remettre aux autorités allemandes.

VOIE-BÂTIMENTS

6 MARS 1944

Paris le 11 Mars 1944

9/3 m
M. Heniquet

Monsieur Adine

La liste des appareils de voie déposés est établie en accord entre le P.D. et le Gouvernement Français.

Or, les appareils d'Onnaing qui étaient compris dans les propositions faites par le Service Central du Mouvement

VISA de M.M.
 ADINE
 LEROY
 COUDU
 GUISSELET
 WIDRET
 LECOUX
 18
 EARI

ne sont pas repris à la liste annexée
 aux instructions du 29/12/43, faisant
 suite à l'accord en question et ne
 sont par conséquent pas à déposer.

La lettre V.B.N. ds du 18/11/43 que
 vous rappelez ne constituerait pas un
 ordre d'exécution ; elle vous adressait
 purement et simplement les plans pour
 certaines des suppressions envisagées
 pour vous permettre de préparer l'exécution
 qui restait toutefois subordonnée à
 la réception de l'accord du Secrétariat
 d'Etat aux Communications.

A passer au retour à M^r Roussel
 24/3

V.N. 740/13

Lille, le 25 Mars 1944

Dépôt d'appareils pour
 la A.A.
 L.S. 3180.4

En retour à Monsieur le Chef de la Division
 de l'Entretien, après avoir pris note.

A
 27 MARS 44
 MEMOIRE

V.B.N. 740 (Pr.)
 Dépôt d'appareils
 de voie pour la A.A.
 2174 60634
 Rép. S.B. N° 3180/4

Transmis, pour classement, à la
 Subdivision du Personnel et du Secrétariat
 (M^r Rax)
 après avoir pris note.

18/4/44 Le Chef de la Subdivision
 de la Comptabilité

CLASSEZ